



OFFRE D'EMPLOI

Préposé à l'inspection – poste étudiant

Période du concours : Du 2 au 22 février 2026

Date d'entrée en fonction : Fin avril 2026

Description sommaire de l'emploi

Sous l'autorité de la direction générale et sous la supervision fonctionnelle de l'inspecteur municipal, le préposé à l'inspection exécute différentes tâches reliées à sa fonction, plus particulièrement, mais sans s'y restreindre, les inspections des terrains/immeubles en général.

Résumé des fonctions

- Effectuer divers inventaires (enseignes, arbres, piscines)
- Recevoir et analyser diverses demandes relatives à la réglementation municipale
- Répondre aux questions des citoyens, divers intervenants et professionnels sur l'application de la réglementation
- Valider les branchements pluviaux sur le territoire
- Effectuer des inspections après travaux
- Analyser et émettre des permis de diverses natures (cabanon, garage, piscine, abattage d'arbres, lotissement, etc.)
- Recevoir et traiter les plaintes
- Effectuer les relevés de terrain requis
- Effectuer toute autre tâche connexe en lien avec son poste et ses compétences

Exigences et profil recherché

- Être étudiant ou avoir terminé un DEC ou des études universitaires en urbanisme ou aménagement du territoire
- Bonne maîtrise de la langue française parlée et écrite
- Excellente connaissance de la suite Microsoft Office et avoir de la facilité avec les outils informatiques en général
- Avoir un bon esprit d'analyse et de synthèse
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide
- Aptitudes reconnues en relations interpersonnelles et service à la clientèle

Salaire et horaire

Poste étudiant, contrat de 20 semaines entre fin avril et début septembre.

Horaire régulier de jour, 34 heures/semaine sur 4 jours et demi.

Salaire horaire de 22,74\$.

Comment postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de présentation, au plus tard le 22 février 2026, par courriel à rh@ville.richelieu.qc.ca.

Seules les personnes retenues seront contactées. La Ville de Richelieu souscrit au principe d'égalité des chances en emploi.

* Le genre masculin est utilisé dans cette offre d'emploi sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.